

## ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°116 Prisonniers – Août 2017

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) Bulletin : [contact@nord-palestine.org](mailto:contact@nord-palestine.org)

### Edito : **Libérez les prisonniers palestiniens**

Ce bulletin « spécial prisonniers » témoigne d'un engagement fort de l'AFPS Nord-Pas de Calais, que l'association a exprimé, tant lors du congrès national en mai dernier, que lors de l'Assemblée Générale de juin. Cet engagement est une permanence de l'association réaffirmée, en liaison avec les dirigeants nationaux, et qui se traduit cet été, au moment où, malgré les vacances, le travail est à poursuivre ou à concrétiser jusqu'aux rendez-vous de septembre et après.

Il fait le point sur l'engagement, dans toute la région, à partir de la journée des prisonniers du 17 avril 2017, de solidarité avec la grève de la faim des prisonniers palestiniens. Un engagement de toute une population et ses associations, syndicats et formations politiques conduite tant dans le Nord, que dans le Pas de Calais, avec les points forts de rassemblement réussis. Nous avons aussi gagné des dizaines de nouvelles marraines et de nouveaux parrains qui vont s'adresser régulièrement aux prisonniers.

Un mouvement relayé par une mobilisation populaire dans toute la Palestine, comme en a témoigné Abdallah Abou Rahmeh, lors de la rencontre sur la résistance populaire à Hébron à Hellemmes, le 17 mai. Notre association veille à ce que ce soit ce mouvement populaire, dans toute la Palestine, et celui des prisonniers, qui soit connu et reconnu. Ce mouvement a triomphé fin mai. En dépit de ses refus, le gouvernement israélien a dû négocier et satisfaire plusieurs des revendications du mouvement conduit par Marwan Barghouti.

Dans ce mouvement de solidarité, dans notre pays, avec les prisonniers palestiniens, nous veillons tout particulièrement au soutien des élus régionaux. Ils se sont aussi mobilisés : présents aux rassemblements, interrogeant les autorités françaises ou européennes et s'engageant même dans le parrainage d'élus prisonniers.

**C'est ce mouvement de solidarité que nous voulons poursuivre et développer au moment où Israël multiplie les mesures de répression contre le peuple palestinien, au moment où celui-ci s'est soulevé pour Jérusalem. 200 enfants arrêtés ces derniers jours. Khalida Jarra et placées en détention administrative : l'heure est effectivement à la mobilisation et à la lutte, d'où les décisions prises par l'AFPS Nord-Pas de Calais début juillet :**

- Concevoir ce bulletin « prisonniers »
- Multiplier les interventions, durant l'été, pour qu'il soit mis fin à la détention administrative
- Faire de cette question une priorité des stands publics de septembre.

**Cette activité est nécessairement placée, dans un cadre BDS : ainsi mettre fin à cette négation du droit que constitue la détention administrative exige impérativement la fin de l'impunité israélienne.**

Jean-François Larosière

# 6200 prisonniers politiques palestiniens dans les geôles israéliennes

Par Isabelle – AFPS 59/62



## I - UN MOIS APRES LA FIN DE LA GREVE DES PRISONNIERS, UNE DIZAINE DE PER- SONNES ARRETEES ET PLACEES EN DE- TENTION ADMINISTRATIVE

Parmi ces personnes, deux femmes militantes ont été arrêtées en Cisjordanie :

- la députée palestinienne Khalida Jarrar, élue en 2007 ; en 2015/2016, accusée d'encourager des attaques contre des Israéliens, elle avait déjà passé 15 mois en prison. Elle vient d'être condamnée à 6 mois de détention administrative.
- la présidente de l'Union des Comités pour les femmes palestiniennes, Khitam al Saafin. Elle vient d'être condamnée à 3 mois de détention administrative.

### RETOUR SUR LA DETENTION ADMINISTRATIVE

C'est une procédure utilisée par l'armée israélienne, elle lui permet :

- d'arrêter une personne sur la base d'informations gardées « secrètes » par l'armée
- d'interroger et de détenir cette personne en prison sur le territoire israélien pour une période de 6 mois maximum MAIS renouvelable indéfiniment
- de renouveler cette détention au dernier moment, puisqu'il n'y a pas de procès
- d'empêcher la personne d'être défendue par un avocat puisque les charges ne sont pas connues, l'ordre de détention ne mentionnant qu'un motif général et stéréotypé

### UN MOYEN DE PRESSION/ REPRESSION

L'armée israélienne utilise de plus en plus cette procédure (490 détenus administratifs actuellement dans les prisons israéliennes) :

- avant les élections
- contre des personnalités politiques, députés ou responsables de partis et comités pour limiter leur développement
- contre des membres de familles de prisonniers

Les méthodes d'arrestation sont violentes, les conditions d'interrogatoire, de détention s'accompagnent de mauvais traitements, de tortures, en particulier celle de ne pas savoir, de perdre la notion de temps et d'espace, certains y ont passé plus de 6 ans.

« Si je devais décrire qui nous sommes, je dirais que nous sommes des otages politiques auxquels on inflige une torture psychologique. On ne sait jamais quand on va revenir chez nous. Ce jeu cruel d'espoir / désespoir que j'ai décrit comme étant un mélange de roulette russe, de « elle m'aime, elle ne m'aime pas », une variante de cette phrase : « Toi qui rentres ici, abandonne tout espoir » (I.S., détenu administratif dans la prison de Megiddo, 1996)

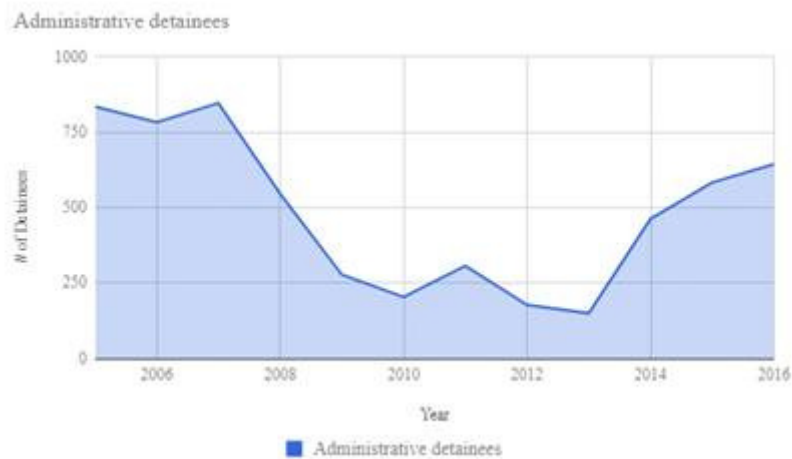
## UNE DETENTION ILLEGALE AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL

Tel qu'il est utilisé par les militaires israéliens ce régime est illégal car :

- La IV convention de Genève (1949) précise que le placement en détention administrative est une mesure de courte durée, exceptionnelle, justifiée par « d'impérieuses raisons de sécurité » : Les personnes arrêtées militent de manière non violente et parfois même sont des mineurs.
- Elle constitue un acte de torture pour le Comité des Nations Unies contre la torture à cause de sa « durée » et des mauvais traitements.
- Elle ne permet pas un procès équitable, comme le demande l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- Enfin, les détenus sont placés dans des prisons sur le territoire israélien, en violation de la IV convention de Genève qui interdit les transferts forcés hors du territoire occupé.

Actuellement, le nombre de détention administrative augmente de façon inquiétante : 12 membres du Conseil Législatif palestinien sont en détention administrative.

### Evolution du nombre de détenus administratifs (source : B'Tselem)



## II - L'EMPRISONNEMENT D'ENFANTS PALESTINIENS PAR ISRAEL : UNE PROCEDURE ILLEGALE AU VU DU DROIT INTERNATIONAL

### DES CHIFFRES.....

En mai 2017, 300 enfants palestiniens sont en détention dans les prisons israéliennes, en mai 2015 ils étaient 164 !

Environ 700 enfants passent chaque année devant les tribunaux militaires israéliens après avoir été arrêtés, interrogés, emprisonnés. Depuis 2000, plus de 8000 mineurs sont donc passés par la « case prison ».

Les charges retenues sont le plus souvent les jets de pierre, crime punissable devant la loi militaire d'une peine pouvant aller jusque 20 ans, selon les circonstances.

## DES DROITS DIFFERENTS, UNE DISCRIMINATION ...

Quelques exemples de différences entre les droits d'un mineur israélien et d'un mineur palestinien en Cisjordanie :

	Enfant israélien	Enfant palestinien
Age minimal de responsabilité pénale	12 ans	12 ans
Age minimal pour les peines de prison	14 ans	12 ans
Age de la majorité (peines d'adultes)	18 ans	16 ans
Interrogatoires de nuit	non	oui
Durée maximale de détention sans avoir accès à un avocat	Dossier relevant du pénal : 48h Dossier relevant de la « sécurité » : 21 jours	Dossier relevant du pénal : 96 h Dossier relevant de la « sécurité » : 60 jours
Droit légal de consulter un avocat avant l'interrogatoire	oui	limité
Droit légal d'avoir la présence des parents pendant l'interrogatoire	oui (avec exceptions)	limité
Durée maximale de la détention entre l'accusation et le verdict	6 mois	1 an

Les mineurs palestiniens peuvent être placés en détention administrative, sans visite de leurs parents.

Les interrogatoires se déroulent en hébreu, de même que les documents qu'ils doivent signer ; en général, ils ne comprennent pas l'hébreu.

## UNE MALTRAITANCE PERMANENTE ET ORGANISEE PAR LES MILITAIRES :

Deux exemples rapportés par le club des prisonniers palestiniens, début 2017 :

Mussab Mohammad, 17 ans, raconte qu'il a été abattu avec des balles réelles en fuyant les soldats qui l'ont accusé d'avoir mené une attaque au couteau. Une fois qu'il a été immobilisé, un soldat israélien a tiré des balles au sol près de lui et une balle dans son pied, en tir direct.

Ayad Amr, 16 ans, a été détenu après avoir été arrêté chez lui lors d'un raid de nuit. Il a été menotté avec une cagoule sur la tête avant que les forces israéliennes le « traînent » dans un camion militaire, tout cela en l'insultant. Lors de son interrogatoire, l'officier israélien criait près de son visage et le maudissait.

Selon l'UNICEF, 1 mineur sur 10 est maintenu en isolement cellulaire pendant les périodes d'interrogatoire, cela dure en moyenne 13 jours. Il est placé dans une petite cellule, sans fenêtre, parfois sans lit et avec une lumière allumée en permanence.

A cette torture psychologique s'ajoutent des humiliations, des fouilles durant lesquelles ils se retrouvent complètement nus, des coups de pied, gifles...

## UNE VOLONTE DE L'ETAT ISRAELIEN : BRISER LA SOCIETE PALESTINIENNE PAR LE BIAIS DES ENFANTS :

Entretenir un climat d'angoisse, traumatiser la jeunesse, perturber la scolarisation et l'accès aux qualifications professionnelles.

**L'arrestation, les interrogatoires et la détention des enfants palestiniens visent à punir la société palestinienne entière, enfants et familles, et à les dissuader de militer contre l'occupation illégale.**

**Le travail de l'AFPS est donc bien de dénoncer ces pratiques illégales, d'intervenir auprès des autorités françaises pour faire pression sur l'Etat d'Israël pour qu'il respecte enfin le droit international.**

### **III - LES SUITES DE LA GREVE DES PRISONNIERS D'AVRIL/MAI 2017**

Cette grève a débuté pour plus de 1000 prisonniers politiques palestiniens à l'appel de Marwan Barghouti le 17 avril. Elle a été largement soutenue par les Palestiniens eux-mêmes et par de nombreuses associations à l'International.

Lors de son intervention au Congrès National de l'AFPS en mai 2017, Shawan Jabarin, directeur d'Al-Haq (ONG de protection des Droits de l'Homme en Palestine) et également secrétaire du FIDH (Mouvement Mondial des Droits Humains) a beaucoup insisté sur le côté humanitaire de la grève.

Il a rappelé :

- le contexte d'illégalité de la détention administrative selon le droit international
- l'interdiction au vu du droit international même, de pratiquer ce type de détention de la manière dont le fait Israël
- l'interdiction par la IVème Convention de Genève de déplacer les prisonniers hors de leur propre territoire par une puissance occupante
- l'obligation de respecter les normes du droit humanitaire international pour l'emprisonnement (alimentation, soins, visites...)

Les prisonniers palestiniens grévistes demandaient par exemple une augmentation du nombre des visites de leur famille (2 par mois). Cela correspondait souvent à des acquis du passé qui leur avait été enlevés.

Pour éviter toute « explosion » à l'International et dans les Territoires occupés si jamais l'un des grévistes était mort, Israël a démarré des négociations avec le CICR (Comité International de la Croix Rouge qui a dénoncé et alerté le monde entier sur l'état dramatique et la détermination des prisonniers en grève), ce qui a entraîné la fin de la grève le 27 mai au bout de 41 jours.

D'après l'Autorité Palestinienne 80% des demandes des prisonniers ont été acceptées (allongement des temps de visite de 30 à 60 minutes, résolution de la surpopulation carcérale, climatisation...).

Les autorités israéliennes disent n'avoir fait aucune concession et l'administration pénitentiaire israélienne a affirmé que l'accord avait été conclu avec le CICR et l'Autorité palestinienne et non avec des représentants des prisonniers...

Et on peut rester très inquiets sur les suites concrètes de cette grève, comme le démontrent quelques faits d'actualité de ce mois, juillet 2017 :

- L'arrestation et la mise en détention administrative de Khalida Jarrar et Khitam Saafin. La détention administrative reste une réalité illégale...

- Des permis de visite annulés pour des parents d'anciens grévistes de la faim : 37 se sont vu refuser l'entrée à la prison Nafha dans le Néguev. Ils arrivaient dans des cars du CICR et étaient en possession de droits de visites valables.

- A proximité, dans la prison Ktziot, alors qu'une canicule (40°) sévit et que la santé des anciens prisonniers grévistes de la faim reste difficile, les conditions de vie sont très sévères : le centre d'étude des prisonniers palestiniens déclare que les prisonniers ne peuvent quitter leurs cellules, souffrent de négligences médicales, manquent d'insecticides alors qu'insectes et reptiles peuvent s'introduire facilement dans ces cellules... *Maltraitance ou torture ?*

- Shirin Tariq Al-Issawi, avocate palestinienne en détention depuis 2014, condamnée à 4 ans de prison a été mise en isolement depuis le 22 juin. Les conditions d'isolement dans la prison de Jamala sont particulièrement dures : espace très réduit, sale, fenêtre fermées, insultes régulières des gardiens, 3 caméras la surveillent en permanence, y compris dans les toilettes, ne lui laissant aucune intimité... *Maltraitance ou torture ?*

#### **IV - L'AFPS EST PARTENAIRE D'AUTRES ASSOCIATIONS SOUTENANT LES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS EN ISRAEL**

Le soutien aux prisonniers politiques palestiniens est un des objectifs de l'Association France Palestine Solidarité, elle le fait de quatre manières :

- Campagnes d'action auprès des élus, des citoyens, stands d'information, pétitions...
- Récolte de dons pour l'aide aux prisonniers, reversés par exemple à l'association ADDAMEER
- Parrainage de prisonniers politiques : [www.france-palestine.org/Parrainer](http://www.france-palestine.org/Parrainer)
- Travail avec d'autres associations :

En France, **LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE** regroupe 41 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix durable entre les peuples palestiniens et israéliens. Elle organise et soutient des campagnes d'information et d'action, en particulier sur la détention administrative et la détention des enfants.

<http://www.pplateforme-palestine.org>

En Palestine, **LE CLUB DES PRISONNIERS** est une organisation non gouvernementale créée par d'anciens prisonniers qui a pour objet :

- Prendre soin des prisonniers
  - Soutenir les prisonniers libérés
  - Suivre juridiquement chaque prisonnier
  - Organiser des manifestations et activités pacifiques de soutien et d'information
  - Travailler en collaboration avec d'autres associations, localement et internationalement
- Par exemple, le club des prisonniers est partenaire de l'AFPS dans le cadre du parrainage de prisonniers

<http://fr-fr.facebook.com/lesprisonnierspalestiniens>

Le **COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE** a, par la convention de Genève, le mandat de visiter les prisonniers de guerre et les internements civils en période de conflits. Ils visitent régulièrement les prisonniers politiques dans les prisons israéliennes, évaluent leurs conditions de détention et font des recommandations aux autorités israéliennes, malheureusement, peu suivies...

Il travaille avec le Croissant Rouge Palestinien.

En alertant sur la situation sanitaire catastrophique des prisonniers en grève de la faim le 27 mai 2017, le CICR est à l'origine des négociations pour la fin de la grève.

<http://www.icrc.org>

**AMNESTY INTERNATIONAL**, association non gouvernementale dont la vocation est d'enquêter, d'alerter et de mener des actions diverses sur les atteintes aux Droits de l'Homme dans le monde, agit également pour les prisonniers palestiniens de façon régulière, dénonçant toutes les illégalités et manquements aux conventions internationales.

<http://www.amnesty.org>

**ADDAMEER** est une association palestinienne non gouvernementale, dont les actions sont :

- Fournir une aide juridique gratuite (avocats) aux détenus palestiniens, leur famille, ils interviennent dans les cas de torture.
  - Collecter des informations sur les arrestations, détentions en vue de produire des publications régulières sur leur site.
  - Informer, alerter au niveau international.
  - Former localement les prisonniers et les bénévoles au Droit
- <http://www.addameer.org>

**B'TSELEM** est une association israélienne dont objet est d'informer sur les atteintes aux Droits de l'Homme dans les Territoires occupés. Elle diffuse toutes ces informations sur son site pour les faire savoir à tous les citoyens israéliens.

<http://www.btselem.org>

**SAMIDOUN** est un réseau basé en Amérique du Nord. Son objet est de développer et d'organiser une solidarité avec les prisonniers palestiniens : organisation de campagnes, informations sur le site, création de liens avec les mouvements de prisonniers en Palestine...

<http://samidoun.ca>

**BREAKING THE SILENCE** est une organisation de vétérans de l'armée israélienne qui collecte des témoignages de soldats et d'officiers sur les exactions commises par des militaires israéliens dans les Territoires occupés et à Gaza. Elle publie des rapports sur les conditions dans lesquelles l'armée abuse de sa position dominante et des vidéos sur son site.

[www.breakingthesilence.org](http://www.breakingthesilence.org)



*Rassemblement de soutien aux prisonniers en grève de la faim le samedi 22 avril à Lille*

# **Soutien à la grève des prisonniers palestiniens : une mobilisation régionale**

Le site de l'AFPS Nord-Pas de Calais : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org), a rendu compte régulièrement de la mobilisation des prisonniers à l'appel de Marwan Barghouti dans les prisons de l'occupant israélien à partir du 17 avril 2017, journée nationale des prisonniers.

L'association a tenu à ce que la mobilisation, relayée grâce à ses différents canaux d'information, ait un caractère régional, et s'établisse durant toute la durée du mouvement, avec des manifestations, et rencontres publiques, jusqu'à la dernière à Lille le 24 mai, où 100 personnes étaient réunies Grand'Place. Et le 29 juillet, au même endroit, pour Jérusalem, les arrestations de l'occupant, comme la détention administrative de Khalida Jarrar et Khitam Saafin étaient dénoncées.

Mais nous avons veillé à ce que cette activité publique soit développée à Arras le 1<sup>er</sup> mai, pour le Salon du Livre d'expression populaire et de critique sociale, à Douai pour un rassemblement devant la sous-préfecture le 12 mai, ou à Dunkerque en juin pour une projection de « 3000 nuits ».

**Une activité publique que nous avons voulue unitaire. L'AFPS Nord-Pas de Calais a veillé dans et hors la métropole.**

**Avec aussi la volonté d'élargir le mouvement de soutien aux prisonniers en lui donnant un caractère permanent : d'où la place que tiennent les parrainages dans l'activité de l'association. C'est une liaison permanente qui est établie avec les prisonniers. Des dizaines de nouveaux marraines et parrains ont été gagnés, bien au-delà des rangs de l'AFPS, dont des élus. La chaîne de solidarité autour des prisonniers palestiniens se renforce.**

Jean-François Larosière



# **Libérez tous les prisonniers palestiniens**

**Par AFPS Nord-Pas de Calais**

**Lille le 15 avril 2017**

**Dans ce mois de mobilisation pour la Palestine, un nouveau rendez-vous est fixé à Lille le 20 avril à 18 h, Grand'Place, dans le cadre de la journée internationale des prisonniers.**

Après l'intervention de l'AFPS Nord-Pas de Calais sur les prisonniers lors de la soirée palestinienne le 1<sup>er</sup> avril, **cette mobilisation du 20 est une invitation à multiplier les initiatives dans la région pour la libération de tous les prisonniers palestiniens.**

Avec l'insurrection palestinienne depuis octobre 2015, les arrestations se multiplient avec cette circonstance aggravante pour l'occupant : le nombre de mineurs détenus a triplé. Israël, pourtant signataire de la charte internationale des Droits de l'Enfant, la bafoue impunément, ne serait-ce que sur ses obligations en matière d'éducation. Il multiplie également les **détentions administratives, cette négation du droit** qui, selon la pratique héritée du colonialisme britannique, permet la détention sans procès. Nos correspondances indiquent la multiplication des cas de maltraitance et de tortures.

Cet arbitraire colonial criminel est à l'origine de la multiplication des actions de résistance des prisonniers et des **actions individuelles ou collectives de grève de la faim, ainsi celle de 15 détenus actuellement à la prison israélienne d'Ofer.**

**Ce rassemblement du 20 avril à Lille est une journée de solidarité avec les prisonniers. Nous exigeons que les autorités d'occupation et de détention répondent positivement aux revendications des détenus.**

**Nous exigeons aussi que les autorités françaises cessent de fermer les yeux sur les pratiques de l'occupant.** Des interventions en ce sens sont prévues, de même qu'en direction des élus. **Ceci est d'autant plus nécessaire que les liens entre les autorités françaises et les autorités israéliennes se sont resserrés dans la dernière période. Des initiatives multiples et unitaires sont à développer.**

**Nous nous appuyons sur la force des liens de solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien, encore observée lors de l'action BDS devant Carrefour Euralille le 9 avril dernier. Un des éléments de cette force se trouve dans la centaine des marraines et parrains de prisonniers dans notre région.**

**Nous sommes aux côtés des prisonniers palestiniens dans leurs luttes et pour leurs droits. Nous portons l'exigence de la libération de tous les prisonniers palestiniens. Nous serons dans la rue le 20 avril à Lille et l'action continue.**

# Samedi 22 avril à Lille

## Rassemblement de soutien aux prisonniers en grève de la faim

« Lille mobilisé pour les prisonniers palestiniens »  
Par AFPS Nord-Pas de Calais - Lille le 23 avril 2017



« On y sera tous... » affirme Liberté-hebdo dans son appel à participer au rassemblement de « solidarité avec les prisonniers palestiniens » à Lille le samedi 22 avril. Tous n'étaient pas là, certes, mais c'est très nombreux (entre 70 et 80 personnes) que nous nous sommes retrouvés place de la République face à la Préfecture.

L'appel émanait de l'AFPS Nord-Pas de Calais en liaison avec la Communauté Palestinienne du Nord, mais il était relayé par de nombreuses organisations : LDH, Comité des Sans-Papiers, Jeunes Communistes, MRAP, PCF, syndicalistes de Solidaires,

CGT ou FSU, Amitié-Lille-Naplouse... Les participants, essentiellement de la Métropole, venaient aussi du Calais ou du Douaisis avec une jeunesse particulièrement active. Les initiatives de solidarité avec le combat des prisonniers palestiniens se multiplient dans le Nord-Pas de Calais. A noter aussi la présence de nombreux élus métropolitains bien sûr, communistes ou écologistes, mais aussi du bassin minier, comme Dominique Watrin, sénateur communiste du Pas de Calais. Plusieurs centaines de tracts ont été distribués.

Ce fut l'occasion d'échanges avec public et passants qui connaissaient souvent la lutte en cours des prisonniers. Les échanges ont porté aussi sur le combat pour les droits nationaux du peuple palestinien et sa poursuite.

Ce point fort du 22 avril correspondait initialement à la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens. L'exigence de libération de tous les prisonniers politiques palestiniens fut rappelée lors des prises de parole. Celles-ci émanaient en particulier des représentants de la Communauté Palestinienne du Nord dont d'anciens prisonniers. A noter la présence de membres de la Communauté Palestinienne de Belgique. **L'AFPS Nord-Pas de Calais rappelle son engagement dans le boycott contre Israël.**

**Les participants ont insisté sur la gravité des atteintes aux droits des prisonniers pratiquées par l'occupant israélien qui conduit au lancement de la grève de la faim qui se heurte à une répression féroce. Face à celle-ci, la solidarité est nécessaire comme l'action.** Devant la préfecture, les autorités françaises ont été interpellées : des courriers sont partis en direction du Président de la République afin qu'il intervienne auprès des autorités israéliennes pour qu'elles répondent positivement aux revendications des prisonniers.

La solidarité avec les prisonniers palestiniens est appelée à se poursuivre. A noter l'appel **aux parrainages de prisonniers**. Dominique Watrin s'est engagé à parrainer un élu palestinien prisonnier. Les initiatives d'élus se multiplient comme à Grenay où **Marwan Barghouti est appelé, comme à Avion, à devenir citoyen d'honneur de la ville.**

**Le 1<sup>er</sup> mai sera un nouveau temps fort dans la lutte de solidarité avec les droits du peuple palestinien et ses prisonniers politiques, avec la manifestation de Lille et le salon du livre d'Arras où l'AFPS Nord-Pas de Calais tient un stand.**

# Mercredi 24 mai 2017 Large rassemblement à Lille en soutien aux prisonniers palestiniens

Par AFPS Nord-Pas de Calais  
Lille le 25 mai 2017

Le soutien aux prisonniers palestiniens en grève de la faim pour la liberté et la dignité a pris de l'ampleur avec le rassemblement d'une centaine de personnes rassemblées à l'appel de plusieurs organisations à Lille le 24 mai en soirée.



Outre la montée en puissance des manifestants, c'est leur diversité qui est à relever : depuis la présence de la Communauté palestinienne dont d'anciens prisonniers qui ont pris la parole pour témoigner de la barbarie carcérale israélienne, jusqu'à des militants associatifs (dont ceux du CSP 59 qui nous a rejoint et a repris des slogans en solidarité avec les prisonniers et la lutte du peuple palestinien en général), syndicaux et politiques. A noter parmi ces derniers, des Jeunes Communistes, des candidats du PCF et de la France Insoumise aux législatives, qui ont apporté publiquement leur soutien aux prisonniers et demandé leur libération.

La presse régionale, tant Voix du Nord que Liberté Hebdo, était présente.

La presse régionale, tant Voix du Nord que Liberté Hebdo, était présente.



L'AFPS Nord-Pas de Calais s'était tout particulièrement dépensée pour la réussite unitaire de ce rassemblement qui s'inscrit dans la continuité de sa mobilisation solidaire des prisonniers. Mercredi soir, avec ses nombreux militants, elle a distribué 500 tracts en direction d'un

public et de passants solidaires et fait signer une pétition en direction des autorités françaises qui restent publiquement silencieuses devant la détresse des prisonniers.

Les actions de solidarité avec les prisonniers palestiniens en grève de la faim dans la région Nord-Pas de Calais se généralisent dans la région : depuis l'Arrageois, le Valenciennois, le Douaisis et les rassemblements métropolitains de ce 24 mai. D'autres se préparent sur Dunkerque, tandis que sur Lille d'autres actions sont en préparation.

# Prisonniers palestiniens : les élus interrogent les dirigeants français

L'AFPS Nord-Pas de Calais veille en permanence à interpeller les dirigeants français au moment où Israël multiplie les atteintes aux droits, international et humanitaire, concernant les prisonniers palestiniens.

Elle l'a fait durant la grève des prisonniers, alors que MM Hollande et Cazeneuve étaient encore aux affaires, et donc capables d'intervenir auprès des autorités israéliennes pour que les revendications des prisonniers puissent trouver satisfaction. Ce travail se poursuit auprès des nouveaux dirigeants.

Nous publions ici la réponse de Monsieur Le Drian, nouveau Ministre des Affaires Etrangères, début juillet 2017, à la question qui lui a été posée par Patrick Le Hyarick député européen.

Notre combat concernant la détention administrative se poursuit.

MINISTÈRE DE L'EUROPE  
ET  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 04.07.17 003258 CM

*Le Ministre*

Monsieur le Député,

La France suit avec la plus grande attention la situation des prisonniers palestiniens. A cet égard, elle a porté une attention particulière au cas des détenus palestiniens qui avaient entamé, le 17 avril dernier, une grève de la faim.

La France s'est d'ailleurs exprimée publiquement à deux reprises à ce sujet pour appeler au dialogue et à la recherche d'une réponse aux revendications des prisonniers palestiniens en grève de la faim. Elle a également exprimé, la veille de la suspension de la grève de la faim annoncée le 28 mai dernier, sa préoccupation. Nous espérons désormais que le compromis qui a été trouvé sera pleinement mis en œuvre, dans l'intérêt de tous.

Soyez assurés qu'en lien avec nos partenaires européens, nous continuerons de rappeler aux autorités israéliennes que les conditions de détention des détenus palestiniens doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales auxquelles Israël a souscrit.

La France ne manquera pas non plus de souligner que la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable.

Plus généralement, la France appelle les autorités israéliennes à œuvrer concrètement en faveur de la paix en préservant la solution des deux Etats sur le terrain. Dans la continuité de son initiative qui a rassemblé 75 Etats et organisations internationales le 15 janvier 2017, soyez assuré que la France restera pleinement engagée sur ce dossier, convaincue que la stabilité de cette région fracturée et meurtrie par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de ma haute considération.

*M Le Drian*

Jean-Yves LE DRIAN

Monsieur Patrick LE HYARIC  
Député européen  
60, rue Wiertz, WIB 07M035, B  
1047 Bruxelles  
BELGIQUE

# **Khalida Jarrar et Khitam Saafin face au déni de droit de la « détention administrative »**

**AFPS Nord-Pas de Calais**

**Lille le 20 juillet 2017**

Le 2 juillet dernier, lors d'un raid, les forces d'occupation israélienne ont arrêté Khalida Jarrar, Khitam Saafin et 9 autres Palestiniens.

**Khalida Jarrar**, membre du Conseil Législatif palestinien est une dirigeante politique (elle est membre du FPLP) et elle siège au Conseil d'Administration d'Addameer, association de défense des prisonniers palestiniens. Quant à **Khitam Saafin**, elle est présidente de l'Union des Comités de femmes palestiniennes.

Après une première audition le 5 juillet, Khalida Jarrar et Khitam Saafin ont été transférées à la prison d'Hashron en Israël. **Elles viennent d'être placées en détention administrative par l'occupant : Khalida Jarrar pour 6 mois et Khitam Saafin pour trois.**

Ainsi, à un premier manquement à la IV<sup>ème</sup> convention de Genève qui, dans ses articles 42 et 78, interdit à toute puissance occupante de transférer de force ou de déporter des personnes hors d'un territoire occupé, s'ajoute **la détention administrative : ce déni de droit qu'est l'emprisonnement sans jugement.**

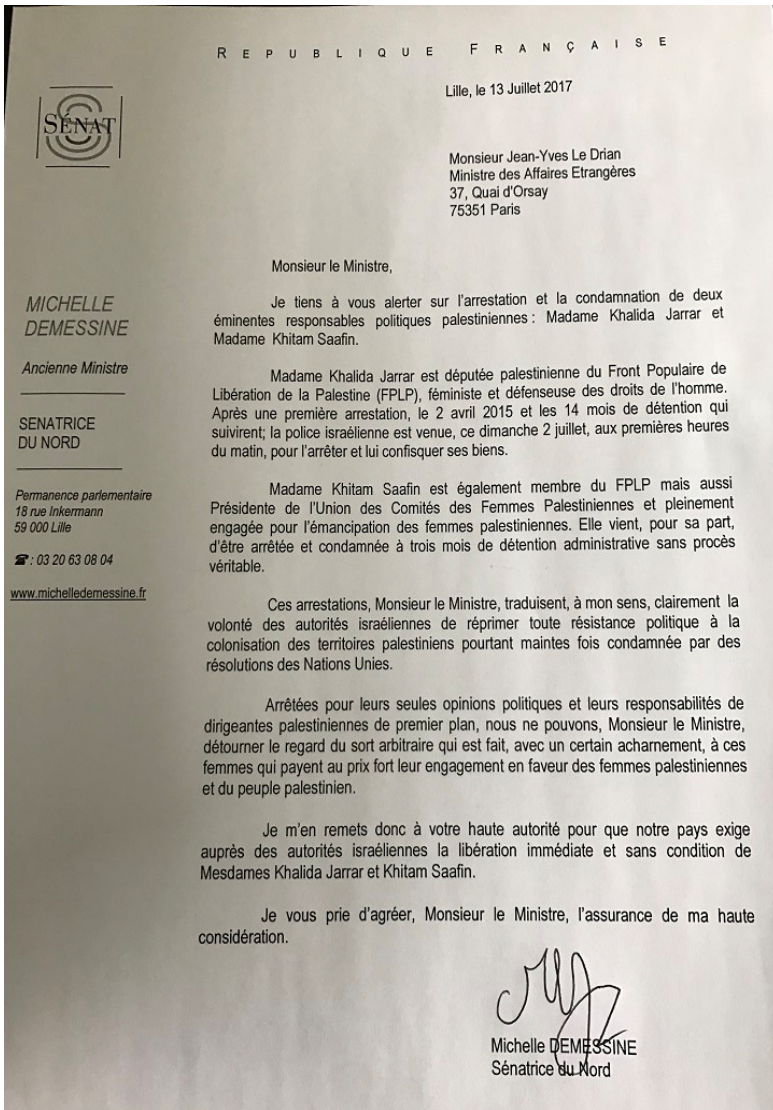
Comme en 2016, **l'AFPS Nord-Pas de Calais est pleinement engagée dans le combat unitaire pour la libération immédiate de Khalida Jarrar, de Khitam Saafin et de tous les prisonniers politiques palestiniens.** Elle appelle à signer massivement la pétition à ce sujet (1). Elle poursuit durant l'été sa mobilisation en faveur des prisonniers politiques palestiniens.

**L'AFPS Nord-Pas de Calais porte un effort tout particulier sur la détention administrative des Palestiniens** dans la continuité de ses combats, ainsi la rencontre à la Faculté de Droit de Douai de novembre 2013. **Il n'est plus tolérable que celle-ci se perpétue, même comme mesure « absolument nécessaire » justifiée par « d'impérieuses raisons de sécurité ».** C'est tant un déni de droit que de vérité.

**C'est une condamnation sans équivoque possible, de cette pratique qui est nécessaire. Il faut s'en donner les moyens.** L'AFPS Nord-Pas de Calais inclut cette lutte dans la campagne BDS (Boycott/Désinvestissement/Sanctions) sur la base de l'appel palestinien de 2005. Elle participe activement à la campagne de suspension de l'accord UE/Israël pour manquements répétés à l'article 2 sur les Droits de l'Homme. Elle s'adresse solennellement aux élus.

# Libérez Khalida Jarrar et Khitam Saafin maintenant !

## la question écrite des sénateurs communistes concernant Khalida Jarrar et k. Saafin transmise par M. Demessine



<https://www.change.org/p/israeli-occupation-forces-free-khalida-jarrar-and-khitam-saafin-now>

# BULLETIN D'ADHESION 2017

Les Palestiniens ont besoin de nous, l'AFPS à besoin de vous :  
**Adhérez !**

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I Tél. mobile : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

E-mail : ..... @ .....

Profession : ..... Année de naissance : .....

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle	
		Avec Palsol	Sans Palsol
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €
2	de 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €
3	de 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €
4	de 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €
5	de 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €
6	de 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €
7	de 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €
8	Supérieurs à 3500 € / mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique d'infos mensuelle.

@ N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @

Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de .....€

**Signature**

## Chèques à l'ordre de l'AFPS Nord Pas-de-Calais

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

**Association France Palestine Solidarité Nord - Pas-de-Calais- MRES - 23, rue Gosselet -59000 Lille**